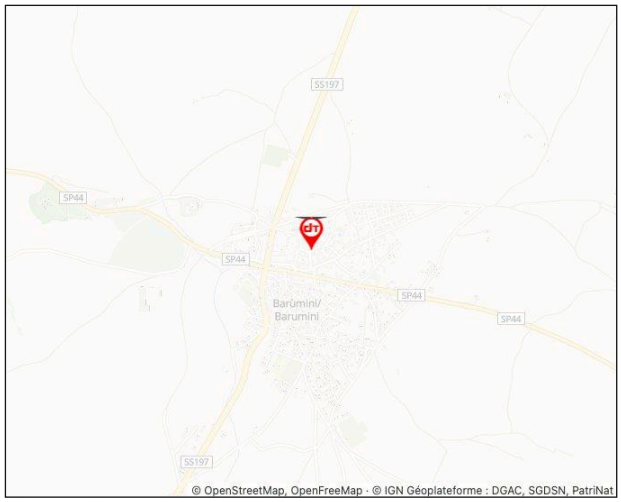
"Su Nuraxi" di Barumini Sito Unesco

Patrimoine · Italie

Coordonnées GPS	39.70415, 9.00342
Altitude	201 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Campo di Volo Sardegna 12 km, direction SE · spot 140 m plus bas
Référence du spot	299906



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	06:42	07:11	17:07	17:36	9 h 56	07:11–07:51 · 16:27–17:07
Mer. 18 nov.	06:43	07:12	17:06	17:35	9 h 54	07:12–07:52 · 16:26–17:06
Jeu. 19 nov.	06:44	07:13	17:06	17:35	9 h 52	07:13–07:53 · 16:25–17:06

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Campo di Volo Sardegna	Aérodrome	12 km, direction SE	341 m
Campo di Volo Monreale	Aérodrome	24 km, direction SO	49 m

Description

During the late 2nd millennium B.C. in the Bronze Age, a special type of defensive structure known as nuraghi (for which no parallel exists anywhere else in the world) developed on the island of Sardinia. The complex consists of circular defensive towers in the form of truncated cones built of dressed stone, with corbel-vaulted internal chambers. The complex at Barumini, which was extended and reinforced in the first half of the 1st millennium under Carthaginian pressure, is the finest and most complete example of this remarkable form of prehistoric architecture. thanks to the collaboration of archaeologist Chiara Pilo and Salvatore Pistincu - archaeological superintendence Ca-Or -

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=299906

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=39.70415&lon=9.00342
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.